

La Convention de Stockholm est un outil essentiel qui permet de relever ces défis et peut être utilisé pour créer et maintenir dans le monde entier un avenir exempt de POP.

Lors du Segment de haut niveau, les ministres ou ministres adjoints des Parties seront invités à exprimer leurs opinions sur la réalisation d'un avenir exempt de POP. Ils auront également la possibilité, lors de débats d'experts informels, d'échanger leurs idées et leurs expériences quant à la manière de promouvoir la mise en œuvre de la Convention de Stockholm et de mieux faire connaître son importance dans le cadre des stratégies de développement et des programmes réglementaires nationaux.

Informations utiles

La 4^e Conférence des Parties (COP 4) se tiendra au Centre international de conférences de Genève, 15 Rue de Varembe, Genève, Suisse. La réunion s'ouvrira à 10h00 le lundi 4 mai 2009. Les inscriptions se feront de 14h00 à 18h00 le dimanche 3 mai et de 9h00 à 18h00 tous les jours durant la réunion.

Les langues de travail seront l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents pré-session et d'autres informations utiles pour les participants sont disponibles sur le site Web officiel de la Convention de Stockholm : www.pops.int

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :
Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél. : +41-22-917-8191 ; Fax : +41-22-917 80 98
E-mail: ssc@pops.int Website: www.pops.int



sc/factsheet/001/fr



L'objectif de la Convention est de protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants (POP).

La Convention de Stockholm



WWW.POPS.INT

Mesures visant à réduire, voire éliminer, les POP

- ❖ Éliminer la production et l'utilisation
- ❖ Limiter et réglementer
- ❖ Réduire ou éliminer les rejets résultant d'une production non intentionnelle
- ❖ Chaque Partie doit élaborer des stratégies pour identifier les stocks et les déchets contenant des POP et les gérer d'une manière sûre, efficace et écologiquement rationnelle.

Les 12 premiers POP

Annexe	Substances chimiques
A. Élimination	Pesticides : aldrine, chlordane, dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène (HCB), mirex, et toxaphène. Substances chimiques industrielles : polychlorobiphényles (PCB) et HCB qui est également utilisé pour la fabrication de substances chimiques industrielles.
B. Restriction	DDT qui peut être utilisé uniquement pour la lutte antivectorielle conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (sur les murs intérieurs seulement).
C. Production non intentionnelle	Polychlorodibenzo- <i>p</i> -dioxines (« dioxines ») et dibenzofuranes (« furanes »). Le PCB et le HCB sont également couverts en tant que produits dérivés non intentionnels.

La Conférence des Parties

La Conférence des Parties est l'organe directeur de la Convention de Stockholm. Elle comprend tous les gouvernements qui l'ont ratifiée ou qui y ont consenti. Au 1^{er} janvier 2009, la Convention comptait 162 Parties. La Conférence des Parties se réunit tous les deux ans pour réexaminer le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention, ainsi que pour examiner la possibilité d'inscrire d'autres substances chimiques à ses annexes. Plusieurs organes subsidiaires relèvent également de la Conférence des Parties.

À sa quatrième réunion, qui se tiendra à Genève, en Suisse, du 4 au 8 mai 2009, la Conférence des Parties examinera, pour la première fois, la possibilité d'ajouter d'autres substances chimiques aux annexes de la Convention. Neuf substances chimiques ont été proposées par les Parties et recommandées pour inscription aux annexes A, B ou C par le Comité d'étude des POP.

Parmi les questions clés à l'ordre du jour de sa quatrième réunion, la Conférence des Parties :

- ❖ Procédera à la première évaluation de l'efficacité de la Convention, qui prendra en compte les informations fournies par le biais du Plan mondial de surveillance et des rapports nationaux présentés par les Parties, et conviendra des procédures à appliquer pour les évaluations futures
- ❖ Évaluera la nécessité de continuer à utiliser le DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes et examinera l'approbation éventuelle d'un projet de plan d'activité pour la promotion de produits de remplacement du DDT
- ❖ Examinera l'approbation éventuelle d'un club d'élimination des PCB en soutien aux efforts d'élimination progressive de l'utilisation des PCB

- ❖ Prendra une décision sur l'approbation des centres désignés de la Convention de Stockholm pour la fourniture d'une assistance technique et le transfert de technologies
- ❖ Évaluera les besoins de financement des Parties qui sont des pays en développement ou à économie en transition en vue de l'application des dispositions de la Convention sur la période 2010-2014 et examinera pour la deuxième fois l'efficacité du mécanisme de financement
- ❖ Approuvera des procédures permettant de déterminer les cas de non-respect des dispositions de la Convention de Stockholm et des mesures à prendre à l'égard des Parties contrevenantes
- ❖ Prendra une décision quant à l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, comme indiqué dans les recommandations du groupe de travail spécial conjoint des trois conventions
- ❖ Conviendra de mesures complémentaires en vue de promouvoir l'utilisation des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales pour la réduction, voire l'élimination, des rejets non intentionnels résultant d'une production non intentionnelle de POP
- ❖ Adoptera un plan de travail pour le Secrétariat et le budget pour l'exercice biennal 2010-2011

Un segment de haut niveau aura lieu les 7 et 8 mai 2009 autour du thème : « Relever les défis d'un avenir exempt de POP ». Ces défis sont les suivants :

- ❖ abandonner la production et l'utilisation de POP en faveur de produits de remplacement plus sûrs et réaliser l'objectif d'éliminer, à terme, les rejets de POP produits non intentionnellement
- ❖ identifier d'autres substances dont les propriétés sont semblables à celles des POP et qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement
- ❖ s'assurer que les Parties qui sont des pays en développement ou à économie en transition disposent des ressources techniques et financières nécessaires pour remplir leurs obligations au titre de la Convention
- ❖ s'assurer que la Convention réalise son objectif de protéger la santé humaine et l'environnement des POP, de telle sorte que la communauté internationale soit convaincue de son efficacité